

Communications

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **73 (1922)**

Heft 1

PDF erstellt am: **05.03.2021**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

COMMUNICATIONS.

Au parc national de l'Engadine. Notes sur le gibier.

On sait que dans notre parc national de l'Engadine, le gibier s'est remarquablement développé depuis que la chasse y est rigoureusement interdite et qu'un service de surveillance par quatre gardes permanents empêche les braconniers d'y perpétrer leurs exploits. Chamois et marmottes y sont redevenus nombreux, le chevreuil n'y est plus un hôte rarissime et même ce gibier royal, le cerf, s'y est installé à demeure.

Des dénombrements sont exécutés chaque année par les gardes. Si l'on en croit celui fait à la fin de 1920, le parc hébergeait à ce moment 21 cerfs, 90 chevreuils, 1130 chamois, 390 marmottes, 11 coqs de bruyère, 68 grands tétras et 135 perdrix blanches.

Mais le lecteur aurait tort de croire qu'il suffit d'aller se promener dans ces vastes solitudes pour voir les gracieuses bêtes ci-dessus gambader innocemment devant son regard attendri par la grâce alpestre de ces tableaux élyséens. Les animaux de l'Alpe ne dépouillent pas si facilement leur sauvagerie innée. Ils continuent à rester sur le qui vive. Ils en restent encore à cette notion élémentaire que l'homme c'est „l'ennemi“. A qui donc désire voir quelques spécimens de ces gracieux animaux, nous donnons le conseil de se renseigner au préalable sur leurs emplacements préférés et de s'en approcher avec la prudence et le silence voulus.

En tournée d'études dans cette contrée pendant l'été dernier, en compagnie de M. le Dr A. Barbey, nous avons eu la curiosité de noter un jour le gibier observé. C'était le 26 juillet 1921, par une chaude journée. Partis du blockhaus de Cluozza (1920 m alt.) à 5⁴⁰ h. du matin, nous sommes montés au Col de Murter (2320 m alt.); de là, obliquant au sud-est par les pentes du Piz Murter, nous traversâmes le Val della Fögliä, puis le Val dell'Acqua pour monter à Murtarus, d'où descente au Spöl à Punt Perif, pour arriver enfin à l'Ofenberg, sur la route de Zernez au Val de Münster, vers 6 h. du soir. Le garde H. Langen nous accompagnait. Nous étions munis de deux jumelles dont une excellente Zeiss.

Voici maintenant le relevé fidèle des notes cynégétiques — qu'on excuse l'emploi d'un terme aussi pompeux de la part d'un „pékin“ qui n'a jamais tenu le plus humble fusil de chasse — prises sur le vif pendant cette émotionnante randonnée.

5⁴⁰ h.: Départ du blockhaus: temps très beau.

6³⁰ h.: Vu 1 chamois.

7⁰⁰ h.: Entendu le sifflement de nombreuses marmottes.

7¹⁵ h.: Vu 15 chamois broutant sur les pentes du Murter.

7³⁰ h.: Vu, à environ 150 m de distance, 2 marmottes dont l'une très grosse, l'autre petite et au pelage plus sombre. C'est impayable de les voir s'ébattre, tantôt debout sur le train de derrière, enlacées, tantôt se roulant à terre. On croit voir une lutte

„au caleçon“. Après chaque passe, on s'embrasse. Quel délicieux tableau! Pas trace d'anxiété à notre sujet. Ces gentilles bêtes s'amusez si bien qu'elles ne nous ont pas vus.

- 7⁴⁵ h.: Nous atteignons le Col de Murter. Nous espérons voir de là, sur le pré de Terza, à quelque 400—500 m, un troupeau de chamois. En effet, les voilà qui broutent paisiblement! Nous en comptons 56, dont 21 jeunes de l'année.¹ Cet idyllique tableau nous arrache des cris d'admiration.
- 8¹⁵ h.: Vu une marmotte qui bien vite se cache dans son terrier.
- 8²⁵ h.: 4 chamois, dont deux jeunes, galopent dans notre direction, rebroussez chemin et détalent.
- 8³⁰ h.: Vu, au-dessous de notre chemin, 9 chamois dont quatre jeunes.
- 8³⁵ h.: Un chamois, un solitaire, détale sur notre droite et se réfugie dans une partie de rochers.
- 8⁴⁰ h.: Vu une marmotte qui se chauffe au soleil.
- 9¹⁵ h.: Entrée du Val della Fögliä, vu 2 marmottes.
- 9³⁵ h.: Une marmotte fuit éperdûment, à notre vue, le long d'une fissure du rocher.
- 9³⁶ h.: Une marmotte nous observe du haut d'un grand bloc.
- 9³⁷ h.: Un vieux chamois détale dans une partie de rochers et siffle furieusement. Quel jarret!
- 10⁰² h.: Galopade d'un dernier chamois.

Le soleil est haut à l'horizon; il fait très chaud. C'en est fini pour aujourd'hui avec le gibier qui se retire, pour jouir de la fraîcheur, dans la forêt de mélèzes, d'arolles et de pins rampants.

- 10¹⁵ h.: Dîner bien gagné au bord d'une fraîche source du Val Fögliä, dans un champ magnifiquement fleuri du *Senecio abrotanifolius*.

Mais que de papillons! Et combien insolents! Ils nous assaillent littéralement, s'attaquant jusqu'à mon parapluie que j'ai traîné jusque là-haut. Pendant que je rédige ces notes, trois se sont installés sur mon bras et ne veulent pas en démarrer. Sur ces sereines hauteurs, le papillon est sans méfiance; l'homme ne lui inspire encore nulle crainte. Heureuses bêtes

(Pour copie conforme)

H. Badoux.

CONFÉDÉRATION.

Examens fédéraux. Le Département de l'Intérieur, à la suite des examens prévus au règlement sur la matière, a décerné aux forestiers suivants le brevet d'éligibilité aux emplois forestiers supérieurs cantonaux et fédéraux :

MM. Amsler Fritz, de Bienne (Berne).
de Charrière Godefroy, de Cossonay (Vaud).

¹ Le 31 août 1918, nous avons vu déjà ce même troupeau de la „Terzawiese“. Alors, il était fort de 42 chamois.